

REUNION DU CONSEIL 27 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 mai à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	21 mai 2019
Affichage le :	05 juin 2019
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 24	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Christian BUGNOD, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, Louis PARSUS, Jacques POMIES, Valérie ROUX, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT
Absents :	Nathalie BARTHELET, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Thierry LEBRETON, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET, Serge PIOTTON
Absents excusés :	Cédric NICOD, Patrick LE LOUP, Bernard BOUVARD a donné pouvoir à Michel BOUQUEROD
Secrétaire de séance :	Gérard CARRAZ

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Travaux du stade de Foot

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité
ACCEPTE de rajouter ce point à l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Objet	Jeux enfants – St Julien
-------	--------------------------

Monsieur le Maire propose à l'assemblée ,suite à des demandes de la part de plusieurs parents d'installer des jeux d'enfants vers le plateau sportif. Des devis ont été envoyés par la Société AMC Diffusion et sont présentés.

Après délibération, le conseil municipal préfère reporter cette étude lors d'un prochain conseil

Objet	Devis Pont de Bourcia
-------	-----------------------

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise Construction BERTHOZAT pour la réfection du pont de la commune rigoles et fourniture et pose d'une poutre. Une demande d'autorisation de travaux va être envoyée auprès des services de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

VALIDE le devis proposé par la Société pour un montant de 15 523.31 € HT

DEMANDE à Monsieur le Maire de monter des dossiers afin de déposer des demandes de subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Recensement de la population
-------	------------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil que le recensement de la population va avoir lieu du 16 janvier au 15 février 2020 pour toute la commune Val Suran. L'Insee demande aux mairies concernées de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux personnes susceptibles d'être recruté pour effectuer ce recensement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

NOMME Nathalie MORAND comme coordonnateur communal

AUTORISE à recruter un agent recenseur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Remboursement des voyages scolaires
-------	-------------------------------------

Le Maire expose que lors d'un précédent conseil il avait été décidé d'attribuer une subvention de 30 € par enfants scolarisés pour aider les familles de ces enfants à financer une partie de leur voyage scolaire.

A ce jour, un enfant de la commune est parti en voyage scolaire, les parents demandent l'attribution de la subvention votée précédemment

Au vu du certificat présenté par l'établissement scolaire répertoriant les noms et prénoms du participant et le montant de la somme acquittée par les parents.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat d'un montant de 30.00 € correspondant à l'aide accordée pour le voyage effectué pour cet enfant et intégralement régler par la famille (voyage à Toulouse)

Objet	Jardins partagés
-------	------------------

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame ETCHEGARAY Josiane :

Dans le cadre du tiers lieu, il est envisagé de créer des jardins partagés sur le terrain situé derrière l'ancienne gendarmerie. Ce projet convivial a pour but d'échanger, d'apprendre et de créer un jardin commun. Pour tous renseignements, il faut s'adresser au tiers lieu de St Julien (bâtiment de l'Adapemont).

Objet	Alimentation d'eau de la parcelle ZA 33 - Louvenne
-------	--

Le Maire explique qu'une demande de CU a été déposée par Madame MOLINIE Alexia ayant pour projet de racheter et d'aménager la ferme située sur la commune de Louvenne afin d'y construire une maison de gardiennage nécessaire pour la surveillance de vaches laitières, chèvres avec transformation fromagère et petit maraîchage. Ce CU a été refusé par les services de l'Etat. Certains conseillers souhaiteraient rencontrer la Safer avant de prendre une décision. Les conseillers ne sont pas contre le fait d'aider cette jeune agricultrice sous réserve d'une installation cohérente. A leurs demandes, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, lorsque Mme MOLINIE sera propriétaire.

Objet	Travaux du stade de Foot
-------	--------------------------

Monsieur le Maire présente les deux devis concernant un aménagement du stade de foot sur la commune déléguée de St Julien émis par les entreprises :

- COSEEC pour un montant de 3 360.00 € HT
- Boisson TP pour un montant de 1 327.50 € HT

Monsieur le Maire rappelle que l'association ASSJ prend le montant HT + 5 % à leur charge

Monsieur Jean-Jacques IONI étant partie prenante dans de ce dossier quitte la salle le temps des délibérations

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE les devis présentés par les entreprises

- COSEEC pour un montant de 3 360.00 € HT
- Boisson TP pour un montant de 1 327.50 € HT

DIT que l'association ASSJ prend le montant HT + 5 % à leur charge

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Questions diverses
-------	--------------------

Monsieur le Maire rappelle que les propos tenus lors des séances des conseils municipaux doivent être relatés le plus justement possible.

Monsieur le Maire lit aux conseillers les courriers arrivés en mairie concernant l'inquiétude de certains administrés pour le remplacement du médecin. Il explique que la Communauté de Communes en relation avec des professionnels de santé et le Docteur REDIN travaillent sur ce dossier.

Contrat Local de Santé : Porté par le Pays Lédonien avec l'appui de l'ARS, le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument qui permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé.

Son objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales d'un territoire.

Il est élaboré à partir d'un diagnostic de territoire présenté aux membres du comité de pilotage composé d'élus et de professionnels de santé (environ 30 personnes) qui se réunira ultérieurement.

Les membres du comité de pilotage vont décider des thématiques visées dans ce Contrat Local de Santé. Celles-ci concerneront la prévention, la promotion de la santé, l'accès aux soins ou l'accompagnement médico-social.

Début juillet, un comité technique composé d'élus, de professionnels de santé, d'associations, d'usagers, sera réuni afin de réfléchir et déterminer des actions spécifiques à ces axes choisis en travaillant sous forme de groupes. Ensuite des fiches actions vont être élaborées afin de préciser les porteurs de l'action, les financements possibles...

Le CLS du Pays Lédonien sera signé au plus tard en décembre 2019 et portera sur une durée de 5 ans pendant lesquels les actions vont se déployer, être suivies et adaptées aux besoins si nécessaire.

La réunion avec les élus de la Communauté de communes a eu lieu le 10 mai dernier

Bacs à fleurs : Deux bacs à fleurs vont être achetés ils seront déposés devant l'entrée du « Tiers Lieu ».

Salle des Fêtes St Julien : Monsieur ROZ a rencontré l'entreprise NHB afin de faire établir un devis pour le nettoyage de la salle des fêtes. Nous ne pouvons présenter qu'un seul devis car d'autres entreprises ont été contactées et n'ont pas donné suite à notre requête. L'intervention de cette société se fera au coup par coup à la demande de la Mairie.

Boulangerie : Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs pistes ont été évoquées.

Fleurissement : Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles ayant participé aux travaux de fleurissement.

Conseils municipaux d'été : Les prochaines séances du conseil municipal se dérouleront les lundis 1^{er} et 29 juillet 2019.

Il n'y aura pas de conseil municipal au mois d'Août.

Manifestation du mois de juin :

- Le 02 juin à partir de 7 heures à Barésia : Fête de la pêche
- Le 05 juin à 17 heures à la salle des fêtes de St Julien : Soirée zéro déchet – Communauté de Communes Petite Montagne
- Le 08 juin à partir de 13h30 sur le Tram : Concours de pétanque – Sou des écoles
- Le 08 juin à partir de 15h30 Lapeyrouse : 2^{ème} rencontre « Vins et vivants » - Monsieur +
- Le 14 juin à 18h30 Place de la Mairie Saint Julien sur Suran : Apéri-tri - SICTOM
- Le 21 juin à partir de 18h00 place de la Mairie St Julien : Fête de la musique – Foyer Rural

Les comptes rendu sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15

Le Maire,
F. BRIDE

